CYCLOS DE LA VENISE VERTE

Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT)

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Objet : Conformité du Vélo à Assistance Électrique (VAE)

Je soussigné(e) **M. / Mme** :

Membre de l'association **CYCLOS DE LA VENISE VERTE**,

Demeurant à la ville de :

1. CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

Certifie sur l'honneur que mon Vélo à Assistance Électrique (VAE) est strictement conforme à la réglementation en vigueur, et notamment à la **directive européenne 2002/24/CE** qui stipule que :

- **Mise en route :** La mise en route du moteur est conditionnée uniquement par le pédalage et doit se couper obligatoirement dès l'arrêt du pédalage.
- **Limitation de vitesse :** L'assistance doit se couper à **25 km/h maximum**, le vélo pouvant rouler plus vite à la force des jambes sans assistance.
- **Puissance du moteur :** La puissance nominale continue du moteur doit être de **250 Watts maximum**.

2. ENGAGEMENT AU RESPECT DE LA CHARTE FÉDÉRALE FFCT

De plus, je m'engage à respecter la Charte Fédérale dans son utilisation au sein du club, à savoir :

- Respecter les principes fondamentaux et la convivialité du cyclotourisme.
- Ne pas modifier ni débrider mon vélo à assistance électrique afin que celui-ci conserve son fonctionnement bridé à 25 km/h.
- Respecter la vitesse des groupes fréquentés et ne pas me servir du VAE pour jouer le rôle d'entraîneur ou imposer l'allure.

⚠️ **Avertissement important concernant l'assurance et le débridage :**
En cas de débridage de votre V.A.E., celui-ci devient légalement un cyclomoteur soumis à l'immatriculation et au contrôle technique. En cas d'accident, **l'assurance souscrite auprès de la FFCT ne fonctionnera pas**.

Fait à :

Le :

Signature du membre :